

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ETRAT  
DU MARDI 31 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois,

Le 31 janvier, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de l'Etrat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MORAND Yves, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023.

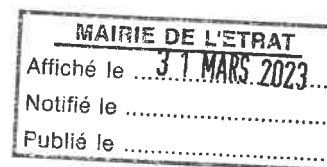
Assistaient également à la réunion : Frédérique CIFUENTES, Secrétaire générale et Denise MAY, responsable finances et ressources humaines.

ETAIENT PRESENTS : MORAND Yves, Maire, HEYRAUD Christine, 1<sup>ère</sup> Adjointe, GUILLAUMOND Eric, 2<sup>ème</sup> Adjoint, IMBERT Frédéric, 4<sup>ème</sup> Adjoint, RAY Séverine, 5<sup>ème</sup> Adjointe, BLANC Yves, VINCENT Françoise, GUILLAUME Marie, MALVOLTI Martine, TOURAINE Isabelle, GARCIN Jean-Denis, ZANOQUERA Edwige, VERIN Marie-Pierre, AULAGNE Yvan, CIZERON Claire.

ABSENTS AVEC EXCUSES : FAYET Christine, 3<sup>ème</sup> Adjointe, GIRE Guy, GONON Michel, GLENZ Jean-François, VAGANAY Jérôme, PALUSCI Valérie, EL OUASSMI Abdellah, EICHENBERGER Cédric.

Nombre de Conseillers en exercice : 23.

Présents : 15 Votants : 15



Madame Claire CIZERON a été élue secrétaire de séance.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022.**

**RAPPORT DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L222-22 DU CODE GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur les décisions prises depuis le conseil municipal du 22 septembre dernier ainsi que sur les déclarations d'intention d'aliéner présentées dans le tableau ci-après et envoyées à tous les conseillers en même temps que la convocation.

N° décision	Date décision	Objet de la décision
2023-1	04/01/2023	Traçage du plateau « basket » par la société PLAYGONES pour un montant de 8 000 € HT
2023-2	20/01/2023	Réparation de la pergola du cimetière par la société ART DE FER pour un montant de 11 012 € HT

**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Date	Adresse
10/01/2023	75 route de l'Etrat
10/01/2023	75 route de l'Etrat
10/01/2023	75 route de l'Etrat
10/01/2023	75 route de l'Etrat
10/01/2023	75 route de l'Etrat
10/01/2023	75 route de l'Etrat
17/01/2023	446 rue de la Ferrandière

Aucune remarque n'est émise, Monsieur MORAND poursuit avec les affaires du jour :

## DELIBERATIONS

### N° 2023-01-01 : TARIFS MUNICIPAUX 2023

Séverine RAY propose à l'assemblée une actualisation des tarifs municipaux pour 2023 :

#### Tarifs du périscolaire pour une entrée en vigueur au 01/09/2023 :

Elle rappelle que les tarifs ont été fixés, lors du conseil municipal du 23/09/2020, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2021, lors de la prise en charge du périscolaire par la mairie. Elle précise qu'une augmentation de 5% a été appliquée par API RESTAURATION au 01/09/2022, sans aucune répercussion sur le prix facturé aux parents (prix actuel de 3,124 € TTC), et que le coût de prise en charge par enfant et par jour s'élève à environ 11€ pour la commune, sans compter les prochaines augmentations de l'électricité et du gaz. Elle propose une différenciation pour les tarifs de la cantine entre les enfants de la commune et les extérieurs qui représentent environ 2/3 des effectifs de l'école Saint-Joseph et 15% de l'école des Ollières.

	<u>TARIFS AU 01/09/2023</u>		
	TARIFS ACTUELS	ENFANT STRATIEN	ENFANT EXTÉRIEUR
REPAS - INSCRIPTION DANS LES DÉLAIS	4 €	4,40 €	5 €
REPAS - INSCRIPTION TARDIVE	6 €	7 €	7 €
REPAS - NON PRÉVU	8 €	9 €	9 €
PANIERS REPAS	1,5 €	2 €	2 €
HEURE DE GARDERIE	1,5 €	1,60 €	1,60 €

#### Participation communale aux centres aérés extérieurs – année 2023 :

Séverine RAY propose de reconduire l'aide de la commune à 2 € par enfant et par jour aux familles de l'Etrat fréquentant les centres de loisirs extérieurs à la commune, pour l'année 2023.

#### Tarif de la location d'une salle communale pour les apéritifs de mariage -année 2023 :

Augmentation du prix de location des salles du bâtiment de la place de l'Eglise pour les apéritifs de mariages célébrés en mairie de l'Etrat de 75 € à 100 €, à partir du 01/01/2023.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,** par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, décide d'appliquer les tarifs ci-dessus à partir du 01/09/2023 pour le périscolaire et à partir du 01/01/2023 pour la participation communale aux centres aérés extérieurs et la location d'une salle communale pour les apéritifs de mariages célébrés en mairie de l'Etrat.

### N° 2023-01-02 : EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION – GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE LA TOUR EN JAREZ

Monsieur le Maire explique que les villes de l'Etrat et de la Tour en Jarez souhaitent améliorer et étendre leurs dispositifs de vidéoprotection, afin de lutter contre la délinquance. Celle-ci se caractérise notamment par des incivilités, des cambriolages et des dégradations générant un sentiment d'insécurité auprès de la population. L'objectif du projet est de mettre en place un dispositif fiable et performant sur les deux communes, mais aussi de mutualiser les réseaux fibres et quelques équipements centraux pour créer un dispositif efficace à moindre coût. A cet effet, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confié à la société Technoman.

Il précise que pour la commune de l'Etrat, le montant total du projet est estimé à 265 749,38 € HT et qu'il a été décidé de le décomposer en 2 phases sur les exercices budgétaires 2023 et 2024 :

La phase 1 qui devrait être réalisée en 2023 est estimée à 223 573,90 € HT ;

La phase 2 qui devrait être réalisée en 2024 est estimée à 42 175,48 € HT.

Il propose au Conseil Municipal de valider le projet d'extension du système de vidéoprotection, de créer un groupement de commande avec la commune de la Tour en Jarez, afin d'optimiser les coûts et de l'autoriser à signer la convention de groupement de commande ainsi que toutes les pièces du marché à venir.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**, par 12 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (Jean-Denis GARCIN, Yvan AULAGNE et Claire CIZERON) décide de valider l'intégralité du projet et d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

### **N° 2023-01-03 : EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION – SUBVENTION DE LA RÉGION**

Monsieur le Maire indique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite accompagner financièrement les communes qui investissent dans les équipements permettant de répondre au besoin de sécurité exprimé par les habitants et elle soutient le développement de la vidéoprotection visant la sécurisation des espaces publics et des zones d'activités.

Il précise que l'aide concerne l'acquisition, l'installation et le raccordement de caméras jusqu'aux équipements de restitution et de traitement des images.

Dans le cadre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins, ces dépenses peuvent être subventionnées à hauteur :

- De 50 % pour les espaces publics avec un plafond de 15 000 euros par caméra et de 50 000 euros par an par commune ;
- De 80% pour les zones d'activités avec un plafond de 15 000 euros par caméra et de 80 000 euros par commune.

Le budget prévisionnel de la tranche 1 est donc le suivant :

Montant total de l'opération :	223 573,90 € HT
- Financement Région :	128 941,75 €
	(49 751,60 € pour les espaces publics et 79 190,15 € pour les zones d'activités)
- Financement Commune :	94 632,15 € HT

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**, par 13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Yvan AULAGNE et Claire CIZERON), décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Région, une demande de subvention estimée à 128 941,75 € pour financer les installations de vidéoprotection.

### **N° 2023-01-04 : TRAVAUX SIEL – REMPLACEMENT DE LANTERNES PAR DES LED 2023**

Eric GUILLAUMOND expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de poursuivre des travaux de remplacement de lanternes par des LED.

**Coût du projet actuel :**

Détail	Montant HT travaux	%-PU	Participation commune	Participation SEM
Remplacement lanternes Route de l'Etrat RM 11	23 759 €	71.0%	16 868 €	0 €
Remplacement lanternes Rue Maréchal Leclerc	24 957 €	71.0%	17 719 €	0 €
Remplacement lanternes Rue de la Paix et Cumines	20 083 €	71.0%	14 259 €	0 €
Remplacement lanternes Zone Moulin Picon	35 452 €	71.0%	25 171 €	0 €
Remplacement lanternes Allée des Bleuets	9 949 €	71.0%	7 064 €	0 €
Remplacement lanternes Allée du Parc	15 351 €	71.0%	10 899 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 554 €</b>		<b>91 983 €</b>	<b>0 €</b>

**Après en avoir délibéré**, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal valide ces travaux et prend acte que le le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, en assure la maîtrise d'ouvrage.

#### **N° 2023-01-05 : ALIENATION DU CHEMIN RURAL DE LA MARANDIERE**

Eric GUILLAUMOND poursuit avec la procédure concernant la vente du chemin rural de la Marandière. Il rappelle les dates de l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 au 24 octobre 2022, qu'aucune personne se s'est manifestée et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur cette vente. Vu l'avis du service des domaines en date du 29 novembre 2022 estimant la valeur du chemin rural de la Marandière à 13 000 euros, **le conseil municipal, après en avoir délibéré**, par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (VERIN Marie-Pierre) décide de fixer le prix de vente dudit chemin à 13 000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec les deux entreprises intéressées par cette aliénation : Balzac caravanes et la Minoterie Dupuy Couturier (EUREA).

#### **N° 2023-01-06 : AVENANT 1 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE L'ETRAT ET SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ POUR LE REMBOURSEMENT DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES DE FEUX TRICOLORES**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du transfert de voirie, Saint-Étienne Métropole assure la gestion des feux tricolores des communes, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Il ajoute que pour des raisons de commodité, les alimentations électriques des feux tricolores de la commune de l'Etrat ont été branchées sur l'éclairage public. Le transfert des installations de feux tricolores impliquant une prise en charge des consommations électriques par Saint-Étienne Métropole, il convient d'en fixer les modalités de remboursement à la commune. Une première convention avait été signée le 22 mars 2019 pour les trois feux présents sur l'Etrat. Il faut maintenant rajouter la traversée piétonne devant la Poste, rue de Verdun (RM 1498) et donc signer l'avenant 1 à la convention de 2019 pour augmenter l'estimation de la consommation annuelle.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la convention entre la ville de l'Etrat et Saint-Étienne Métropole pour le remboursement des consommations électriques de feux tricolores.

#### **N° 2023-01-07 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021.**

Christine HEYRAUD rappelle que la compétence eau potable a été transférée à Saint-Étienne Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle précise que ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain, puis à l'assemblée délibérante de chaque commune dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – exercice 2021 - de Saint-Étienne Métropole.

#### **N° 2023-01-08 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2021.**

Christine HEYRAUD rappelle que la compétence assainissement a quant à elle été transférée à Saint-Étienne Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain, puis à l'assemblée délibérante de chaque commune dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2021 - de Saint-Étienne Métropole.

**L'ordre du jour étant terminé, monsieur MORAND laisse la parole aux Conseillers.**

Il rappelle aux conseillers le projet de Pôle Loisirs mené par la Tour en Jarez, avec notamment la création de deux terrains de paddle (un couvert et l'autre non) et de vestiaires. Il ajoute que Monsieur BASSON est venu en Mairie afin de présenter ce projet qui pourrait être mené par les deux communes avec la répartition des financements habituelle : 2/3 pour la commune qui possède l'équipement sur son territoire, en l'occurrence la Tour en Jarez, et 1/3 pour l'Etrat. Il précise que le montant restant à charge pour la commune n'est pas encore connu : les estimations définitives seront présentées dans les prochains mois au cours d'une nouvelle réunion entre les deux villages.

Monsieur le Maire poursuit en annonçant l'ouverture prochaine d'un Carrefour Express à la place de la pharmacie, rue du Onze Novembre.

Christine HEYRAUD dresse le bilan de fin d'année avec la distribution des boites de chocolats aux personnes ne pouvant participer au repas des aînés du 12 janvier ainsi que celles distribuées dans les maisons de retraites par les membres du CCAS et des élus.

Elle précise que le repas a été un franc succès : 135 participants, tous ravis de pouvoir partager un moment convivial jusqu'à environ 18h30.

Eric GUILLAUMOND quant à lui dresse le bilan du Téléthon qui s'est élevé à 3718.80 euros, ce qui représente environ 1000 euros de plus que l'an passé. Il annonce également la soirée choucroute organisée début mars par l'association Strat'OSphère.

Frédéric IMBERT explique que des actions vont continuer à être menées avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et fait un bref compte-rendu sur une réunion sur le Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) du Furan à laquelle il a assisté.

**La séance est levée à 22h45.**

Le Maire,

Yves MORAND



La Secrétaire de séance,

Claire CIZERON